

REGISTRE DE MANIPULATIONS

Ce registre regroupe des informations qui doivent figurer dans des registres au sens de la réglementation en vigueur :

- les produits œnologiques soumis uniquement à la tenue d'un registre de manipulation : charbons œnologiques, morceaux de bois de chêne etc.
- le registre de cuvée pour l'élaboration des vins mousseux.

EXPLOITATION	N° CVI/ EVV : . . / . . . /
	Adresse (*) :

EXPLOITANT	N° SIRET : . . . - . . . -
	Nom/Prénom
	/ Raison sociale
	Adresse :

Date première opération :	
Date dernière opération :	

(*) OBLIGATION CONCERNANT LA TENUE : Conformément aux dispositions communautaires (Règlement délégué UE n° 2018/273, art. 28), un registre doit être tenu sur les lieux mêmes où les produits sont détenus ; une autorisation est nécessaire pour un regroupement au siège de l'exploitation ou lorsque la tenue du registre est confiée à une entreprise spécialisée.

Les registres et documents relatifs aux opérations qui y figurent doivent être conservés au minimum six ans après la clôture des comptes.

NATURE DES REGISTRES

<p>PRINCIPE</p> <p><i>DA n° 01-006 du 3 Janvier 2001 (BOD n°6481 du 16 Janvier 2001)</i></p>	<p>Aucun modèle n'est imposé pour les registres. Ils n'ont pas à être cotés ni paraphés par l'administration.</p>
	<p><u>Tenue manuelle</u> : les registres sont constitués de feuillets fixes, numérotés dans une série continue. L'identité de l'entrepositaire doit apparaître sur la page de garde. Les mentions ne peuvent pas être faites au crayon de papier ni par aucun autre moyen facilement effaçable ; les différentes mentions doivent être enregistrées sans blanc ni rature, toute erreur ne pouvant être annulée que par une contre-écriture</p> <p><u>Tenue informatisée</u> : les registres peuvent être totalement ou partiellement informatisés à condition d'utiliser un logiciel comportant un « compteur d'enregistrement des entrées d'informations ». Ce compteur est un élément de sécurité informatique : il délivre notamment les références de chaque mouvement dans une comptabilité matières et ne doit pas permettre une modification a posteriori d'une ligne (en version papier, par exemple, si une écriture est fautive, elle reste écrite, peut être barrée et contre-écrite en rouge, c'est la même idée : garder trace et ne pas librement modifier).</p> <p>La tenue informatisée de certains registres n'exclut pas la tenue manuelle de tout ou partie de ces registres.</p>

SOMMAIRE

modèles registres

I. MANIPULATION	
I.A. Morceaux de bois de chêne	5
I.B. Charbon œnologique	7
I.B. Autres produits	9
I.D. Elaboration des vins mousseux	11

Modèles de registres

AJOUT DE MORCEAUX DE BOIS DE CHENE

Date	N°cuve ou lot barriques	Volume	DENOMINATION COMPLETE PREVUE (AOC, couleur...)	Produit utilisé	Quantité produit utilisée	Observations

AJOUT DE CHARBON OENOLOGIQUE

Date	N°cuve ou lot barriques	Volume	DENOMINATION COMPLETE PREVUE (AOC, couleur...)	Produit utilisé	Quantité produit utilisée	Observations

